



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-120578>

Département(s) de publication : **976**

Annonce n° **24-120578**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : ARS DE MAYOTTE

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Prestations de nettoyage des sites de l'Agence Régionale de Santé Mayotte

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage des sites de l'Agence Régionale de Santé Mayotte

Identifiant de la procédure : 0a5e8723-b0b9-461e-9812-7897ab2050c0

Avis précédent : b98be5ae-b035-4027-a0d6-87719c516f2e-01

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90911200 Services de nettoyage de bâtiments

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90911300 Services de nettoyage de vitres

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 500,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Site Siège Centre Kinga

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage des sites de l'Agence Régionale de Santé Mayotte

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90911200 Services de nettoyage de bâtiments

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90911300 Services de nettoyage de vitres

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix des prestations

Pondération (décimal, valeur exacte) : 0.4

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Pondération (décimal, valeur exacte) : 0.5

Critère :

Type : Qualité

Description : Clause environnementale et sociale

Pondération (décimal, valeur exacte) : 0.1

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Voies de recours : Référé précontractuel (L551-1 à 12 et R551-1 à 6, Code de justice administrative) : le candidat peut exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public. Référé contractuel : le candidat peut exercer un référé contractuel dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification, le délai est alors de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (L551-13 à 16 et R551-7 à 10, Code de justice administrative). Recours en contestation de validité du contrat : le candidat peut exercer un recours de

pleine juridiction contestant la validité du marché devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Recours gracieux : le candidat peut former une demande écrite soit à l'acheteur qui a pris la décision, soit à son autorité supérieure. La demande est motivée en fait et en droit. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut rejet de la demande. Tribunal compétent : Tribunal Administratif de Mayotte

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : ARS DE MAYOTTE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Site LAV Combani

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage des sites de l'Agence Régionale de Santé Mayotte

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90911200 Services de nettoyage de bâtiments

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90911300 Services de nettoyage de vitres

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix des prestations

Pondération (décimal, valeur exacte) : 0.4

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Pondération (décimal, valeur exacte) : 0.5

Critère :

Type : Qualité

Description : Clause environnementale et sociale

Pondération (décimal, valeur exacte) : 0.1

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Voies de recours : Référé précontractuel (L551-1 à 12 et R551-1 à 6, Code de justice administrative) : le candidat peut exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public. Référé contractuel : le candidat peut exercer un référé contractuel dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification, le délai est alors de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (L551-13 à 16 et R551-7 à 10, Code de justice administrative). Recours en contestation de validité du contrat : le candidat peut exercer un recours de pleine juridiction contestant la validité du marché devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Recours gracieux : le candidat peut former une demande écrite soit à l'acheteur qui a pris la décision, soit à son autorité supérieure. La demande est motivée en fait et en droit. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut rejet de la demande. Tribunal compétent : Tribunal Administratif de Mayotte

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : ARS DE MAYOTTE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Site SPF Hauts-Vallons

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage des sites de l'Agence Régionale de Santé Mayotte

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90911200 Services de nettoyage de bâtiments

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90911300 Services de nettoyage de vitres

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix des prestations

Pondération (décimal, valeur exacte) : 0.4

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Pondération (décimal, valeur exacte) : 0.5

Critère :

Type : Qualité

Description : Clause environnementale et sociale

Pondération (décimal, valeur exacte) : 0.1

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Voies de recours : Référé précontractuel (L551-1 à 12 et R551-1 à 6, Code de justice administrative) : le candidat peut exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public. Référé contractuel : le candidat peut exercer un référé contractuel dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification, le délai est alors de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (L551-13 à 16 et R551-7 à 10, Code de justice administrative). Recours en contestation de validité du contrat : le candidat peut exercer un recours de pleine juridiction contestant la validité du marché devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Recours gracieux : le candidat peut former une demande écrite soit à l'acheteur qui a pris la décision, soit à son autorité supérieure. La demande est motivée en fait et en droit. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut rejet de la demande. Tribunal compétent : Tribunal Administratif de Mayotte

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : ARS DE MAYOTTE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Site Appartement T3 Hauts-Vallons

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage des sites de l'Agence Régionale de Santé Mayotte

Identifiant interne : 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90911200 Services de nettoyage de bâtiments

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90911300 Services de nettoyage de vitres

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix des prestations

Pondération (décimal, valeur exacte) : 0.4

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Pondération (décimal, valeur exacte) : 0.5

Critère :

Type : Qualité

Description : Clause environnementale et sociale

Pondération (décimal, valeur exacte) : 0.1

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Voies de recours : Référé précontractuel (L551-1 à 12 et R551-1 à 6, Code de justice administrative) : le candidat peut exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public. Référé contractuel : le candidat peut exercer un référé contractuel dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification, le délai est alors de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (L551-13 à 16 et R551-7 à 10, Code de justice administrative). Recours en contestation de validité du contrat : le candidat peut exercer un recours de pleine juridiction contestant la validité du marché devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Recours gracieux : le candidat peut former une demande écrite soit à

l'acheteur qui a pris la décision, soit à son autorité supérieure. La demande est motivée en fait et en droit. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut rejet de la demande. Tribunal compétent : Tribunal Administratif de Mayotte

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : ARS DE MAYOTTE

Section 6 - Résultats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Toutes les offres, toutes les demandes de participation ou tous les projets ont été retiré(e)s ou jugé(e)s irrecevables

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres vérifiées et jugées irrecevables

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Toutes les offres, toutes les demandes de participation ou tous les projets ont été retiré(e)s ou jugé(e)s irrecevables

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres vérifiées et jugées irrecevables

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Toutes les offres, toutes les demandes de participation ou tous les projets ont été retiré(e)s ou jugé(e)s irrecevables

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres vérifiées et jugées irrecevables

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Aucun lauréat n'a été choisi et le concours est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Toutes les offres, toutes les demandes de participation ou tous les projets ont été retiré(e)s ou jugé(e)s irrecevables

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres vérifiées et jugées irrecevables

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : ARS DE MAYOTTE

Numéro d'enregistrement : 13002592700018

Adresse postale : CENTRE KINGA - KAWENI 90 ROUTE NATIONALE

Ville : Mamoudzou

Code postal : 97600

Subdivision pays (NUTS) : Mayotte (FRY50)

Pays : France

Adresse électronique : ars-mayotte-budget@ars.sante.fr

Téléphone : 0269611225

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : f4ca5913-f413-404b-854d-1ed197cfbbd9 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 22/10/2024 à 15:17

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/10/2024